

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI LE 25 MARS 2019

À la séance extraordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, le lundi 25 mars 2019 à 18h30 étaient présents : Madame Chantale Gagnon, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.
Absent : Daine Giguère.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

19-03-9613

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que les délibérations et la période de questions portent uniquement sur ce dernier, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2. Sécurité civile – Demande d'aide financière Volet 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

19-03-9614

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent pour un coût estimé à 25 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 15 000 \$;

QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise Lise Drouin, directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

3. Rétrocession d'une partie de l'immeuble situé sur le lot 4 440 877

ATTENDU la résolution #18-07-9433 et qu'il y a lieu de l'abroger ;

ATTENDU que la municipalité de L'Ange-Gardien souhaite procéder à la rétrocession d'une partie de l'immeuble situé sur le lot 4 440 877, soit la partie au nord de la rivière du Petit-Pré qui traverse l'immeuble;

ATTENDU que la municipalité de L'Ange-Gardien a obtenu cet immeuble en 1972 par la cession du lot par Raymond Fortier et Émilien Fortier en faveur de la municipalité de L'Ange-Gardien;

ATTENDU la servitude de non- accès ;

1903-9615

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la municipalité de l'Ange-Gardien autorise Pierre Lefrançois, Maire, et Lise Drouin, Directrice générale à signer tous documents nécessaires pour la rétrocession et exclusion du domaine public d'une partie de l'immeuble situé sur le

lot 4 440 877, cette rétrocession est en faveur la cie 9283-7251 Québec Inc., propriété de M. Raymond Fortier, qui aura à payer tous les frais afférents à cette transaction.

4. Démission et appel de candidatures

19-03-9616

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la démission de M. Pierre Bédard, directeur des travaux publics et effectue un appel de candidature pour le remplacement du poste, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Octroi de contrat pour les services professionnels pour la construction et la surveillance du terrain de soccer synthétique

19-03-9617

ATTENDU l'appel d'offres par pondération pour les services professionnels pour la construction et la surveillance du terrain de soccer synthétique ;
ATTENDU la réception de trois soumissions ;
ATTENDU l'évaluation par pondération effectuée par le comité de sélection ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Chantale Laberge, conseillère, d'octroyer le contrat de services professionnels à la firme Stantec Experts-conseils ltée, et au coût de 63 282.24 \$, taxes incluses, pour la construction et la surveillance du terrain de soccer synthétique, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

6. Période de questions

7. Levée de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

19-03-9618

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère , que la présente séance soit levée, il est 18h40, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/ Directrice générale